

Animateur généraliste loisirs tourisme

RNCP7462 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1203, K1206
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	23/06/2011

Certificateur(s)

Ecole Klaxon rouge

<http://www.klaxonrouge.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur généraliste loisirs tourisme organise et anime les activités ludiques destinées aux vacanciers (jeunes, adultes, 3ème âge) dans le cadre des villages de vacances et villages clubs. Il est chargé de l'organisation pratique des activités (espaces, moyens techniques, règlement, etc.), il les présente au public et les met en œuvre dans un contexte qui doit valoriser le client.

Disponible et réactif, dynamique et créatif, il exploite ces qualités dans les jeux, les tournois, les spectacles (chant, chorégraphie, sketches), soirées à thèmes ou soirées dansantes destinées à la distraction et la détente des vacanciers.

L'ensemble des activités de l'animateur généraliste loisirs tourisme peut se définir comme suit :

- Accueil, information et service aux clients
- Organiser, présenter et mettre en œuvre les activités de journée
- Animer, présenter et participer aux animations de soirées (spectacles)
- Proposer des animations musicales (karaoké, jeux divers, soirées dansantes, etc.)
- Faire connaître et promouvoir les activités

L'animateur doit faire preuve d'une réelle polyvalence pour s'adapter aux différents publics et mettre en œuvre des activités très diverses.

Représentant l'image de la structure qui l'emploie, il doit soigner son apparence et son comportement en veillant à la sécurité des personnes et des biens.

Agissant généralement sous l'autorité d'un responsable d'animation, il conserve néanmoins une grande autonomie dans la conduite des activités où sa créativité et son relationnel constituent des éléments primordiaux.

Les conditions d'exercice de l'emploi : les CDD sur de longues saisons en France ou à l'étranger impliquent des contraintes que l'animateur doit être en mesure de supporter ou d'assumer : éloignement, vie en collectivité, mobilité et forte disponibilité. L'animateur doit, en outre posséder une bonne résistance physique assortie d'une bonne humeur constante.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités ou compétences évaluées et attestées renvoient aux activités citées ci-dessus :

ACCUEIL, INFORMATION ET SERVICE AUX CLIENTS

Etre capable d'identifier et d'intégrer tout type de structures d'accueil touristiques

Etre capable d'intégrer une équipe d'animation

Etre capable d'identifier et de s'adapter aux différents types de clientèles en répondant à leurs besoins spécifiques.

Veiller à la sécurité des personnes.

ORGANISER, PRESENTER ET METTRE EN OEUVRE LES ACTIVITES DE JOURNEE (Animations ludiques et sportives de loisirs)

Etre capable de s'exprimer clairement au micro face aux différents publics

Etre capable de créer et d'animer des activités de journée adaptées au public et au lieu

Etre capable d'expliquer, de montrer les règles du jeu, de fournir le matériel adapté

Etre capable de réguler le fonctionnement d'un groupe

Etre capable de veiller au respect des règles de sécurité

ANIMER, PRESENTER ET PARTICIPER AUX ANIMATIONS DE SOIREES (spectacles)

Etre capable de participer aux spectacles et de se mettre en scène en exploitant ses capacités vocales (chant), rythmiques (danse), artistiques et scéniques (création, sketches, mime, imitation, maquillage)

PROPOSER DES ANIMATIONS MUSICALES (karaoké, jeux divers, soirées dansantes, etc.)

Etre capable de tenir un rôle actif et d'émulation dans les différentes activités

Etre capable d'installer et d'exploiter un système simple de sonorisation et d'éclairage

Pratiquer les danses de salon

FAIRE CONNAITRE ET PROMOUVOIR LES ACTIVITES

Etre capable de réaliser des supports d'information attractifs (affiches) notamment à l'aide de l'informatique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi d'animateur généraliste loisirs tourisme s'exerce principalement dans les villages de vacances et clubs de vacances, l'hôtellerie de plein air, les compagnies maritimes de croisières, etc., structures où les activités sont conduites dans un contexte ludique et de détente.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Appellations génériques: Animateur de villages de vacances ou de clubs de vacances. Appellations spécifiques : Animateur, animateur généraliste, animateur polyvalent, animateur présentateur, animateur / agent d'accueil, responsable des soirées, responsables des activités de journées, responsable d'animation, etc.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé de:

- 4 représentants des employeurs dans le domaine de l'animation de villages de vacances.
- 1 ancien élève ayant fait ses preuves dans le domaine de l'animation

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé de:

- 4 représentants des employeurs dans le domaine de l'animation de villages de vacances.
- 1 ancien élève ayant fait ses preuves dans le domaine de l'animation

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de:

- 4 représentants des employeurs dans le domaine de l'animation de villages de vacances (2 représentants employeurs, 2 représentants employés)
- 1 ancien élève ayant fait ses preuves dans le domaine de l'animation

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 23/06/2011

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4565

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35155, RNCP16082

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7462/>